

LA GESTION DES TROUBLES DE VOISINAGE

Objectifs pédagogiques et opérationnels

Connaître le cadre réglementaire de résolution des troubles de voisinage
Privilégier les solutions amiables

Pré requis

Aucun

Public

Gestionnaires et leurs collaborateurs
Chargés de relations locataires – Médiateurs
Juristes en droit immobilier - Syndics

Suivi et validation

Questions orales ou écrites (QCM)
Evaluation de la formation

Méthodes pédagogiques et moyens techniques

Alternance d'exposés et de mini cas pratiques
Projection du support de formation

Durée – Modalités

1 jour, soit 7 heures
Présentiel ou distanciel synchrone (classe virtuelle)

PROGRAMME DETAILLE

1. DEFINITION DE LA NOTION « TROUBLES DE VOISINAGE »

La théorie jurisprudentielle et ses conditions cumulatives
La classification selon la nature et l'origine du trouble

2. LE BRUIT

Le bruit de comportement
Le bruit des activités
Le bruit des chantiers

3. LES NUISANCES OLFACTIVES

Quelques exemples concrets

4. LES DIFFERENTS ACTEURS

Le bailleur
Le Maire et ses pouvoirs
Le Préfet
Le Procureur de la République

5. LA PREUVE

Le témoignage
Le constat d'huissier
Le procès-verbal de l'infraction

CUSTOM

CRÉATEUR DE FORMATION
OUTSOURCING RH

6. LES PROCEDURES

Les procédures amiables

Les modes alternatifs de règlements des différends

Les procédures contentieuses

7. DES SOLUTIONS DIFFERENTES EN FONCTION DES SITUATIONS RENCONTREES

Les atteintes à la tranquillité publique : environnement et propreté / relations de voisinage

L'occupation des parties communes d'immeubles

Les atteintes aux biens

Les atteintes aux personnes

Formation éligible au renouvellement de la carte des professionnels de l'immobilier conformément au décret n°2016-173 du 17/02/2016.